

Philippe Kalil devient président du port autonome à la barbe du candidat de la Région

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

25 mars 2016

INTERVIEW

Ary Chalus : " Je serai plus intransigeant avec l'État "

Ary Chalus a réagi vivement au résultat du vote qui a désigné, le 18 mars, Philippe Kalil à la présidence du Port autonome. Le président de Région s'est fendu d'un communiqué qui finit avec une menace à peine voilée envers l'État : *" J'en prends acte désormais il m'appartiendra de tirer les enseignements de cette prise de position. "* Le Courrier de Guadeloupe l'a interrogé mercredi 23 mars par téléphone sur les suites qu'il entend donner à ses déclarations.

Le Courrier de Guadeloupe : Vous avez accusé l'État d'avoir commis un déni de justice lors du vote pour élire le président du conseil de surveillance du Port, pourquoi ?

Ary Chalus : En général dans une élection pour la présidence du Port, lorsque le président de Région propose un candidat, l'État ne participe pas au vote. Le matin de l'élection j'ai su que des directives avaient été données. J'ai eu des informations par Colette Koury selon lesquelles, Monsieur Kalil devait retirer sa candidature. J'avais expliqué le sens de ma candidature. Notre volonté c'était de redynamiser le port de Basse-Terre et celui de Marie-Galante et d'assurer une certaine cohérence économique. Il n'est pas normal que le Port ne pense qu'à Jarry et Pointe-à-Pitre. On ne peut pas être chef de file du développement économique si on ne maîtrise pas les leviers de l'économie.

Quand vous dites que vous saurez tenir compte de l'attitude de l'État cela veut dire quoi ?

C'est clair que je ne peux pas travailler avec ma majorité en toute confiance avec l'État. Son attitude n'est pas admissible. Désormais mon positionnement sera différent. Je serai plus intransigeant avec l'État.

Comment ?

Nous n'avons encore rien décidé. Mais nous exigerons davantage. Notamment de la part du Port. Je n'ai rien contre Monsieur Kalil mais nous exigerons que le Port aille plus loin dans l'accompagnement des collectivités.

Pendant la campagne vous aviez enterré le dossier de l'évolution statutaire est-ce que cette brouille avec l'État est de nature à vous faire changer d'avis ?

Nous n'en sommes pas là. Ce que je dis aujourd'hui c'est que notre attitude envers l'État sera plus ferme.

4 QUESTIONS A :

Louis Dessout : " le port est au centre d'intérêts colossaux "

Aujourd'hui à la retraite, Louis Dessout a été pendant 30 ans cadre supérieur au Port. L'ancien directeur commercial de l'établissement connaît bien le fonctionnement de cette infrastructure et s'est toujours intéressé à son rôle stratégique.

Le Courrier de Guadeloupe : Comment expliquez-vous l'engouement que suscite la présidence du port ?

Louis Dessout : Cette fois, l'intérêt pour la présidence du port avait surtout une connotation politique. Pourtant, le port est au centre d'intérêts colossaux.

De quels intérêts s'agit-il ?

En Guadeloupe où l'économie est captive, l'importance du port est décuplée. Le Port prélève des taxes et des redevances, est le site de la manutention et gère des zones d'activités. Tout cela devrait être régi de

sorte que la libre concurrence ne soit pas entravée. Les collectivités, les administrations devraient éviter qu'il y ait des monopoles. Les directives européennes l'interdisent. En Guadeloupe, il existe un monopole de la manutention avec un seul terminal. C'est à ce niveau que la Région pourrait intervenir et œuvrer pour qu'il en ait un deuxième. La Région pourrait aussi avoir un autre rôle à jouer notamment sur la fixation du taux des taxes et redevances. Pourquoi la Guadeloupe a choisi de taxer les consommateurs plus fortement que les transporteurs, alors qu'en Martinique les deux sont taxés au même pourcentage ? Pas sûr que nos élus sachent qu'il peut en être autrement. À moins qu'ils puissent expliquer pourquoi. C'est à ce niveau que nos élus peuvent agir au niveau du port. Et pour cela pas besoin d'en être le président.

La candidature d'Ary Chalus était-elle légitime ?

Oui et non. On voit mal comment la Région pourrait être écartée d'une des infrastructures économiques les plus importantes de la Guadeloupe. Dans quelle mesure cette fonction de président du conseil de surveillance est-elle compatible avec le mandat parlementaire ? Il faut s'interroger. Que le député Ary Chalus soit membre du conseil de surveillance c'est possible. Qu'il soit président est une autre affaire. Pourquoi Lucette Michaux-Chevry et Victorin Lurel n'y sont jamais allés ?

Ary Chalus estime que l'État s'est rendu coupable d'un déni de démocratie. Qu'en pensez-vous ?

C'est un peu fort tout de même. Je ne sais pas comment les représentants de l'État ont voté. Je rappelle que ce sont des fonctionnaires. Quand l'État qui est leur patron leur donne des consignes, ils exécutent. Le port est un établissement public qui est propriété de l'État. Il est autonome. Autonomie toutefois contrôlée. C'est l'État qui nomme le président du directoire, et il est encore présent au niveau du conseil de surveillance. La volonté de l'État d'exercer une certaine autorité sur le port est donc très claire.